

Demande d'inscription au Certificat de Droit du Numérique

DELAI D'INSCRIPTION : 20 SEPTEMBRE 2026

(le dépôt de candidature est bienvenu avant cette date, dans l'objectif de pouvoir procéder à une sélection progressive des candidat-es, sachant que la participation au CERDN est limitée à 25 étudiant-es au maximum)

Pour le semestre d'automne 2026

COORDONNÉES DE L'ÉTUDIANT (prière d'écrire <u>lisiblement</u>)	
<i>NOM (Mme/M.) :</i>	<i>PRENOM :</i>
<i>Adresse email :</i>	<i>N° d'immatriculation :</i>
<i>Adresse postale complète : <u>Veillez l'indiquer au dos de la page, ainsi que votre nom, pour réexpédition. Merci !</u></i>	<i>N° tél :</i>
FORMATION EN COURS	
Faculté de droit à Genève: Baccalauréat en droit (180 crédits ECTS déjà acquis) ou prévu au plus tard en août/septembre Maîtrise en droit en cours à l'Université de Genève	
RAPPEL : Art. 3. Conditions et procédure d'admission 1. Le/la candidat-e doit déposer son dossier de candidature avant le début de l'année académique durant laquelle il/elle souhaite suivre le CERDN, selon des modalités et délais fixés et communiqués par le directeur/directrice du Centre de droit du numérique. 2. Chaque candidat-e doit (i) être inscrit-e au programme d'une maîtrise universitaire de la Faculté de droit de l'Université de Genève, (ii) témoigner d'un intérêt particulier dans le domaine de la formation, et (iii) disposer d'aptitudes à suivre le programme. 3. L'admission se fait sur dossier. Un entretien peut compléter la procédure d'admission. 4. Le nombre de personnes admises est limité à 25, en raison de la capacité d'accueil de l'atelier obligatoire. Si le nombre de candidatures recevables dépasse cette capacité, la sélection est effectuée notamment sur la base des résultats académiques antérieurs, de l'expérience éventuelle et de la motivation des candidat-es, le cas échéant, sur la base d'un entretien. 5. Les décisions d'admission sont prises par le/la directeur/directrice du Centre de droit du numérique après consultation du comité de direction du CERDN sur la base d'un examen des dossiers de candidature déposés dans les délais prescrits.	
<u>Annexes:</u> - Lettre de motivation - curriculum vitae - une copie du diplôme de Baccalauréat universitaire - une copie des relevés de notes de Baccalauréat (1^{er} et 2^e série) et de Master - une confirmation de l'inscription dans le programme de Maîtrise en droit à l'Université de Genève L'étudiant-e confirme pouvoir participer en personne à toutes les séances de l'atelier de droit et numérique au semestre de printemps 2027 (jeudi 14h-18h) et qu'aucune autre activité ne l'en empêchera ; la participation étant requise pour l'octroi des crédits correspondants.	
....., le Signature de l'étudiant-e.....	

DECISION :

☐ **ACCEPTE**

☐ **REFUSE**

Remarques :

VEUILLEZ NOTER QUE VOTRE ADMISSION AU PROGRAMME DU CERDN NE SERA DEFINITIVE
QU'APRES CONFIRMATION DE VOTRE IMMATRICULATION AUPRES DU SERVICE DES ADMISSIONS.

Genève, le Signature du Directeur :



Merci d'inscrire vos nom et adresse pour réexpédition :

.....

.....

.....

.....

.....